

## Stades phénologiques

Les stades phénologiques vont de « boutons floraux séparés » à « floraison » selon les cépages et les différents secteurs du vignoble départemental.

## DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

### Mildiou

Des foyers primaires et des repiquages, sur feuilles et sur grappes, sont présents principalement dans tout le sud et le sud-est du département, dans plusieurs parcelles des Aspres, Albères, Littoral... Ces secteurs ont connu deux épisodes pluvieux des 12 et 13 mai et 28 mai avec des quantités d'eau plus importantes que les autres secteurs du département.

La modélisation indique que le risque reste élevé, et augmente sur les Aspres (stations météorologiques de Tresserre et Trouillas), mais aussi sur les Albères. Le risque est stabilisé sur les autres secteurs.

D'autres symptômes vont apparaître dans d'autres parcelles du département. Les conditions climatiques actuelles (tramontane) ne sont pas favorables à de nouvelles contaminations du mildiou (absence de rosée sur la végétation).

Il faut surveiller l'apparition des symptômes dans vos parcelles afin de définir la stratégie à suivre en présence ou en absence de symptômes et à l'annonce d'une nouvelle pluie ou d'une humidité.

### Oïdium

La pousse active de la vigne « a dilué » les symptômes sur feuilles. Cependant ils sont toujours présents et les repiquages sont importants sur feuilles et grappes. Les conditions climatiques sont toujours favorables au développement du champignon.

### Eudémis

La première génération suit son cours dans tous les secteurs du vignoble départemental. Le nombre de glomérules observés est faible.

### Flavescence dorée

Les cicadelles vectrices de la Flavescence dorée sont visibles dans le département depuis le 11 mai.

#### VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT  
06 63 39 25 02  
constant.aivb@wanadoo.fr

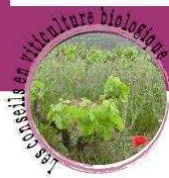


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTE  
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15  
pmarcote.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON  
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66  
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65  
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



## STRATEGIES

### Mildiou

Sur les parcelles qui présentent des symptômes, intervenez à l'annonce d'un nouvel épisode contaminant (pluie ou rosée) avec une spécialité commerciale cuprique homologuée « anti-mildiou ». Le choix de la dose de cuivre dépend de la vigueur de la parcelles et de la pression parasitaire. Elle doit être comprise entre 500 et 800 g de cuivre métal/ha. En aucun cas, elle ne doit excéder 1000 g. Privilégiez les spécialités commerciales homologuées à des doses de cuivre inférieures à 1600 g de cuivre/ha. Observez les autres parcelles, attendre l'apparition des symptômes avant d'intervenir.

### Oïdium

Nous sommes dans la période de préfloraison en secteurs précoces, période de forte sensibilité de la vigne jusqu'à la fermeture des grappes.

La poursuite de la protection devra se faire à cadence de renouvellement de la spécialité commerciale utilisée.

**Pendant la période de floraison, privilégiez l'apport de soufre sous forme de poudrage,** pour garantir une bonne pénétration du traitement à l'intérieur de la souche et favoriser la chute des capuchons floraux.

### Flavescence dorée

Suite aux observations des services de la Chambre d'Agriculture, de la FDGDON et du Service Régional de l'Alimentation, le **1<sup>er</sup> traitement obligatoire avec un insecticide homologué contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée se situe dans la période du 5 au 13 juin 2010 inclus** en vertu de l'arrêté préfectoral sur l'ensemble du vignoble départemental.

Deux molécules sont autorisées en agriculture biologique pour lutter contre cet insecte : la roténone et le pyrèthre naturel.

**Roténone :** Agri 2002 est la seule spécialité commerciale homologuée. Son usage n'est autorisé que jusqu'au stade « nouaison ». Au delà de ce stade, la protection contre la cicadelle devra être réalisée avec des applications de pyrèthre naturel. Compte tenu des spécificités de la roténone, la première application doit être réalisée dès que les larves atteignent le stade L3. Surveillez vos parcelles pour suivre le développement des larves. Les traitements devront être renouvelés pendant les périodes de lutte obligatoire définies par arrêté préfectoral.

**Pyrèthre :** Pyrèvert est la seule spécialité commerciale homologuée. Compte tenu du niveau d'efficacité et du mode d'action de cette molécule, la première application peut être réalisée pendant la période de lutte obligatoire.

#### VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT  
06 63 39 25 02  
constant.nicolas@wanadoo.fr

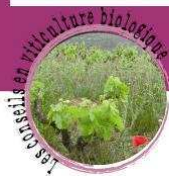


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE  
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15  
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66  
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65  
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



## Nouveau

Retrouvez toutes les informations techniques et toute l'actualité de l'agriculture biologique en Languedoc-Roussillon sur le portail [www.agribio-languedoc-roussillon.fr](http://www.agribio-languedoc-roussillon.fr)

### **Prochain bulletin le mardi 8 juin**

Ce bulletin a été rédigé par le service technique de l'AIVB à partir des données épidémiologiques fournies par le service viticulture de la Chambre d'Agriculture du Roussillon le mardi 1<sup>er</sup> juin 2010

## VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT  
06 43 39 25 02  
constant.aivb@wanadoo.fr



CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE  
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15  
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON  
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66  
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65  
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr